



Succession pour mes enfants

Par **crueghe jean pierre**, le **30/04/2017** à **17:46**

Bonjour,

Je possède une maison achetée pendant mon mariage mais avec réemploi total d'une somme provenant de la vente d'une maison acquise avant mon mariage (fait devant notaire), j'ai également hérité de mes parents de deux biens immobiliers, je tiens à préciser que tout ceci a été acquis au prix de sacrifices et également concernant mes parents ce qui fait que je tiens énormément à tout ceci et je souhaite que mes enfants en profitent.

Le problème c'est qu'en cas de mon décès une part va revenir à mon épouse avec qui nous ne sommes pas en bons termes surtout qu'elle compte partager avec sa famille et de fait tout vendre pour le partage.

Ces biens étant à moi en propre tant que je suis en vie je me demande si il y a une solution pour faire en sorte que tout ceci revienne à mes enfants, excluant bien sûr ce qui a été acquis avec la communauté bien sûr.

Merci d'avance

Bien cordialement

JP

Par **Visiteur**, le **30/04/2017** à **18:17**

Bonjour,

Votre succession sera composée de la moitié de la communauté + vos biens propres.

En l'absence de dispositions, votre épouse aura le choix entre l'usufruit de cette succession ou 25% en pleine propriété (article 757 du code civil).

Par un testament, vous pouvez limiter ses droits à l'usufruit et vos enfants seront donc nus propriétaires, puis pleinement propriétaire à son décès.

MAIS CE N'EST PAS TOUT.

S'il est impossible de déshériter un enfant car il dispose d'une réserve héréditaire, il faut savoir qu'un conjoint n'est pas réservataire en présence d'enfants et donc qu'il peut ne rien recevoir.

Si tel est votre souhait, votre testament (chez le notaire) peut préciser que vous léguez l'intégralité de vos biens à vos enfants.